

# Le Mag des Collines

## CIL du Paradis

CIL "Les collines du Paradis" - 1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES



### 2.1 LE MOT DU PRESIDENT

Voici le bulletin automnal d'information et de liaison entre les habitants du quartier Paradis, qu'ils soient ou non adhérents du CIL (Comité d'Intérêt Local). Vous y trouverez un aperçu des améliorations réalisées ainsi qu'une liste des projets et des demandes en cours. Nous avons ajouté des comptes rendus de réunions importantes pour la vie de la cité auxquelles nous avons assisté. Pour finir, un calendrier des événements à venir dans les mois qui viennent, en particulier l'assemblée générale de notre association en janvier 2013 dont le jour, l'heure et le lieu vous seront précisés ultérieurement.

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et idées nouvelles pour améliorer notre cadre de vie.

Pour cela nous incitons les internautes à donner leur adresse mail, qui ne sera pas divulguée, et à adresser leurs remarques à : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr)

On peut aussi bien sûr écrire au CIL: 1 rue Auguste Renoir 83400 HYERES.

Le CIL qui est une association de type loi de 1901, n'a pour ressources que la modeste subvention municipale et les cotisations de ses adhérents. Si vous voulez participer à la vie de l'association, ou simplement nous aider, la cotisation est fixée à 10€ par an, et vous pouvez l'expédier à l'adresse ci-dessus, avec votre nom, adresse et éventuellement adresse mail.

Nous vous remercions pour votre participation.

Léon-Gérard HEUSELE

Président du CIL «les Collines du Paradis»

### 2.2 GROUPEMENT des CIL de HYERES Assemblée générale du 11 Juin 2012

Le CIL Les Collines du Paradis était représenté par Louis Lapiere, secrétaire, et par Danielle Blanc, membre du CA.

Après le rapport financier approuvé à l'unanimité, la présidente du Groupement, Colette Richard, a fait un bilan complet des nombreuses activités et réunions auxquelles elle a participé au cours de l'année écoulée.

Puis on est passé aux questions à l'ordre du jour, en présence du maire Mr Politi, et de plusieurs adjoints, dont Mme Pilon, et Mrs de Lustrac et Lobry.

#### **I- Nuisances sonores de l'aérodrome.**

La présidente s'insurge contre le traitement indigne infligé aux représentants des habitants par les services de la préfecture et par le commandant de la BAN (Base AéroNavale) lors de la dernière CCE (Commission Consultative de l'Environnement) en septembre 2011.

La charte de qualité, qui date de 2002, ainsi que le PEB (Plan d'Exposition au Bruit), qui se révèlent totalement obsolètes, ne sont manifestement pas respectés : les entrainements de Rafale et Etendard de la Marine ont dépassé largement le nombre autorisé et il y a même eu des vols de Rafale en pleine nuit.

Le commandant de la BAN reste sur ses positions et la Marine ne veut pas transférer ses entrainements à Istres, où il y a pourtant une base parfaitement équipée située dans une zone très peu habitée.

## RUBRIQUES

**2.1 LE MOT DU PRESIDENT**  
Léon-Gérard HEUSELE

**2.2 COMPTE RENDU**  
AG Groupement des CIL  
du 11 Juin 2012

**2.3 COMPTE RENDU**  
Réunion d'information sur les  
grands projets de la ville.

**2.4 LES LUMIERES DU  
PARADIS**  
Eclairage des escaliers.

**2.5 INFOS QUARTIER**  
Les projets en cours.

**2.6 INFORMATIONS  
PRATIQUES**

**2.7 CALENDRIER**  
Les dates à ne pas manquer.

La présidente du groupement des CIL a envoyé des courriers aux ministres concernés ainsi qu'au préfet et aux autorités militaires, afin d'attirer leur attention sur ces problèmes.

Nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral qui donnera la composition de la nouvelle CCE. Celle-ci pourra alors redéfinir une nouvelle charte et un nouveau PEB, plus adaptés.

P.S. Le commandant de la BAN nouvellement nommé, le capitaine de vaisseau Frédéric Babin-Chevaye, soucieux de rétablir de bonnes relations avec les Hyérois et en particulier avec les riverains de l'aérodrome, a organisé le 13 septembre dernier une réunion d'information en conviant le maire et les représentants des CIL.

Il a plaidé qu'en 2011 le nombre des mouvements d'avions civils et militaires était resté stable et que les passages d'hélicoptères à basse altitude étaient souvent des opérations de sauvetage en mer. La BAN a fait 59 sorties de ce type en 2011 en sauvant de nombreuses vies.

Cependant le commandant s'est dit prêt à travailler pour élaborer en concertation avec la population, une nouvelle charte de qualité et un nouveau PEB.

### **2- Recrudescence des cambriolages.**

La police municipale a vu ses effectifs augmenter, mais les carences viendraient surtout de la police nationale qui manque de moyens. Plusieurs personnes se sont plaintes du mauvais accueil au commissariat quand elles venaient signaler un cambriolage et déposer une plainte.

### **3- Projet de Conseils de Quartiers.**

Sur cette question on a assisté à un superbe rétropédalage du maire, qui après avoir chargé de mission un collaborateur en août 2011 pour nous présenter ce projet qui devait être voté fin 2011, nous dit maintenant qu'il n'y a pas urgence, la loi n'étant applicable qu'en 2016 et que d'autre part le réseau actuel des CIL de la ville remplit parfaitement le rôle attribué à ces conseils.

C'est exactement l'esprit de la motion votée par le groupement des CIL et adressée au maire en septembre 2011.

### **4- Transports.**

Le transfert de la gare routière Place Joffre vers le parking de l'Espace 3000 est toujours prévu pour septembre 2012.

Comme sur place il n'y a toujours rien de construit, que des travaux importants sont prévus avenue Clotis et avenue du 15eme Corps, on peut déjà prévoir des difficultés dans la réorganisation des transports en commun, en attendant la mise en service de la gare routière provisoire à l'Espace 3000, début 2013.

L'adjoint responsable Mr de Lustrac paraît optimiste et dit qu'il a la situation bien en mains.

### **5- Gens du voyage.**

L'installation non autorisée de caravanes sur un terrain privé, l'ancien parking Leclerc, a posé des problèmes à la municipalité, qui aimerait voir ces rassemblements aller dans les communes voisines, sous prétexte qu'elle les a accueillis ces deux dernières années sur un terrain près du Géant Casino.

En fait la loi de 2005 oblige les municipalités de plus de 5000 habitants, à prévoir un emplacement spécifique et balisé pour l'accueil des gens du voyage, ce qui apparemment n'est pas le cas de Hyères.

Le maire se réfugie alors derrière le « schéma départemental » et les obligations de TPM pour ne pas reconnaître que la commune n'applique pas la loi.

## **2.3 COMPTE RENDU de la REUNION D'INFORMATION**

### **REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE ET AMENAGEMENT DE LA PLACE JOFFRE**

Devant les nombreuses remarques sur le manque d'informations au sujet du projet de la place Joffre, qui ont été consignées lors de l'enquête publique sur le déclassement de cette parcelle du patrimoine communal, la municipalité a organisé, très rapidement et sans publicité, une réunion d'information 2 jours après la clôture de l'enquête.

Cette enquête ne proposait en effet comme documents que la proposition de déclassement d'une portion du patrimoine public communal en espace privé communal, donc pouvant être vendu au privé, accompagné d'un plan cadastral délimitant les espaces concernés, soit la place Joffre de 2024 m<sup>2</sup> et une portion du parking actuel, soit 693m<sup>2</sup> en tréfonds, c'est-à-dire susceptibles d'être creusés pour un projet de parking souterrain.

Prenant la parole Mr le maire s'est défendu d'abord contre l'accusation de brader le patrimoine, en assurant que sa gestion était « plus que rigoureuse » et en mettant en avant les réalisations récentes du programme Cœur de Ville avec les réhabilitations d'immeubles anciens, et des places de l'Oustaou rou et des Savonniers.

Il a ajouté aussi l'acquisition par la ville de la chapelle anglicane de Costebelle.

On peut cependant observer qu'avec la vente de l'espace Dunant et maintenant de la place Joffre il y a très nettement une perte de patrimoine communal.

### **PROJET AVENUE CLOTIS.**

Ce projet de rénovation de l'avenue Clotis, déjà présenté au public, consistera en une réduction de la circulation automobile à une voie limitée à 30kmh, l'agrandissement des trottoirs et la pose d'un nouveau revêtement en pierre. Les travaux commenceront en novembre 2012, pour se terminer en juin 2013.

La circulation a été modifiée en septembre en prévision de la fermeture de l'avenue Clotis pendant cette période, et elle sera rétablie comme précédemment à la fin des travaux.

Le coût de cette opération serait de 3.200.000 € à la charge de la commune, ce que certains trouvent exagéré en période de crise pour une simple opération d'embellissement, qui n'apportera aucune amélioration à la vie de la cité.

### **PROJET PLACE JOFFRE.**

Dans l'ensemble le transfert de la gare routière ne sera pas regretté car sa situation sur une place centrale de la ville était une source de nuisances auditives et olfactives, sans compter les problèmes de délinquance.

Cependant la situation actuelle, en attendant la mise en place d'une gare routière provisoire à l'espace 3000 en 2013, est gênante pour la circulation, car les bus stationnent sur la voie publique, et pour les usagers handicapés qui doivent se déplacer beaucoup plus qu'avant.

Pour le projet immobilier lui-même on nous a montré des vues de l'aspect probable, et donné des précisions, qui peuvent se résumer ainsi :

Dans la partie nord, un hôtel 4 étoiles de 4 étages, comportant 48 chambres sur environ 2500m<sup>2</sup>.

Dans la partie centrale un ensemble d'activités du tertiaire, brasserie, bar et centre de fitness sur environ 1300m<sup>2</sup>.

Dans la partie sud un immeuble de 45 logements, dont une partie de logements sociaux, sur environ 2500m<sup>2</sup>.

Sur la partie nord du parking actuel le long du Park Hôtel, est prévu un parking souterrain de 200 places sur 2 niveaux, ce qui paraît peu vraisemblable avec une surface au sol de 693m<sup>2</sup>.

Concernant le calendrier de réalisation, les promoteurs du projet pensent obtenir le permis de construire courant 2013, et terminer les travaux fin 2014.

Le coût de l'opération n'est pas précisé, Mr le maire nous assurant que cela ne coûtera pas un sou aux contribuables hyérois.

## **2.4 ECLAIRAGES DES ESCALIERS**

### **LES LUMIERES DU PARADIS....**

Le quartier du Paradis à Hyères a été construit dans les années 1950 sur le flanc d'une colline culminant à plus de 100mètres au dessus de la ville basse. A cette époque la circulation des automobiles n'étant pas une préoccupation majeure, ce quartier a hérité de voies en impasse plutôt étroites, et avec peu d'espaces de stationnement prévus.

Cependant il avait été prévu pour les piétons des escaliers reliant les rues et permettant d'accéder aux rues supérieures directement depuis le bas de la ville.

Malheureusement l'éclairage de ces escaliers était déficient.

L'escalier qui relie la rue Manet au boulevard Matignon, via la rue Cézanne était pourvu de 2 lampadaires d'éclairage public qui ne fonctionnaient pas, quant à l'escalier central entre la rue Manet et la rue Cézanne, particulièrement sombre et étroit, il était totalement dépourvu d'éclairage.

Pour des raisons évidentes de sécurité, en particulier pour les enfants qui sortent de l'école à la nuit tombée en hiver, le CIL du Paradis a demandé aux services municipaux de trouver une solution à ce problème.

Les travaux pour ces 2 escaliers ont été finalisés fin septembre 2012. En particulier l'installation de 4 lampadaires photovoltaïques dans l'escalier Manet/Cézanne a été très appréciée par les riverains et les usagers

Le vendredi 5 octobre à l'invitation du CIL, l'inauguration des escaliers éclairés a été effectuée, en présence de Jacques Politi, maire de Hyères, de Jacques Lobry, adjoint aux travaux de voirie accompagné des responsables de ce service, et de Patrice Fallot délégué à la propreté. Etaient également présents Colette Richard, présidente du Groupement des CIL de la ville, ainsi que Christian Matheron, président du CIL Paul Long, venu en ami et voisin.

Les habitants du quartier, venus en nombre, ont pu alors avoir des échanges fructueux avec les représentants de la municipalité, autour d'un pot amical et très sympathique.

## **2.5 INFOS QUARTIER : LES PROJETS EN COURS ...**

### ***1- Circulation et stationnement***

Le problème du stationnement dans le bas de la rue Manet doit être enfin résolu.

Actuellement ce stationnement n'est pas autorisé, mais toléré en ce sens que la police ne verbalise pas. Mais en cas d'accident la responsabilité des contrevenants serait engagée.

Nous demandons que cette situation soit clarifiée, et que des créations de nouveaux parkings soient étudiées.

Par ailleurs une de nos adhérentes suggère de demander une modification du PLU sur cette petite section de la rue, qui permettrait de construire des garages particuliers en limite de propriété. En effet la réglementation actuelle qui impose un recul de 5 mètres par rapport à la voie, ne permet pas la construction de garages étant donné la pente et les longueurs de terrain disponible à cet endroit.

L'implantation d'un stop rue Matisse, en plus de celui existant rue Manet, semble donner satisfaction, même si tout n'est pas parfait, en particulier pour les véhicules montant et tournant à gauche dans la rue Matisse.

La prudence et le respect de la limitation à 30kmh sont plus que jamais à recommander.

Nous avons proposé 3 emplacements pour la pose de ralentisseurs.

Un seul, sur le boulevard Matignon, a été retenu par la municipalité pour la pose d'un ralentisseur de type « coussin berlinois ». Mais à cette date nous ne savons pas quand ces travaux seront effectués.

### ***2- Sécurité***

Nous souhaitons le maintien et si possible l'augmentation des contrôles des polices nationale et municipale, en particulier la nuit. La mise en place du dispositif « voisins vigilants », copié sur le système très en vogue dans les pays anglo-saxons, commence à se développer en particulier dans le département des alpes maritimes. Nous pourrions l'envisager pour notre quartier, tout en étant conscients des risques de dérive vers un climat de délation.

### ***3- Pylône TDF***

Le démontage du pylône de la rue Bénézit est toujours en pourparlers avec la mairie. La fin du contrat entre le SDIS, propriétaire du terrain, et TDF arrive à expiration en janvier 2013. Le SDIS qui hérite du pylône, n'a pas encore pris de décision définitive.

En juillet dernier il envisageait de le conserver en l'état pour y implanter un nouveau système de communications. Nous espérons toujours avoir une réunion avec le SDIS et le maire afin d'obtenir le démontage de ce pylône, qui est une source de nuisances pour les riverains et qui défigure la colline.

### ***4- Réfection des chaussées***

Nous suivons cette question auprès de l'adjoint chargé des travaux. Le programme de cette année ne nous a pas encore été communiqué.

### ***5- Enfouissement des lignes - Réfection du transformateur électrique***

Ces questions qui dépendent d'ERDF sont en attente. Le manque de crédits est la réponse que nous obtenons pour l'instant.

### ***6- Escalier Renoir-Matisse***

Cet escalier est classé « bien sans maître » par le cadastre, depuis la dissolution de la SCI des Amandiers qui en était propriétaire. A cause de ce statut juridique la mairie refuse d'y intervenir pour le sécuriser.

Nous allons présenter un dossier au maire pour obtenir une décision du conseil municipal, afin que la commune en prenne officiellement possession en application des articles 713 du code civil, et L25 du code du domaine de l'état.

## 2.6 INFORMATIONS PRATIQUES

### - Le CIL.

Adresse : 1 rue Auguste Renoir – 83400 HYERES

Mel : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr)

### - SECURITE.

La Police Municipale assure une veille permanente 7 jours sur 7 au :  
04 94 65 02 39

N'hésitez pas à l'appeler pour tout problème de sécurité.

Contactez ce même numéro si vous désirez une surveillance particulière en cas d'absence prolongée.

### - RAMASSAGE DES DECHETS.

Déchets ménagers : ramassage le lundi et vendredi. (le mercredi ayant été supprimé)

Papiers, cartons : container jaune un jeudi sur deux.

Plastiques : container gris un jeudi sur deux (voir le calendrier remis avec les containers).

Déchets verts : lundi et jeudi. (de préférence en fagots ou poubelles, évitez les sacs plastiques)

Encombrants : lundi et jeudi après appel au : 04 94 00 78 50 le vendredi ou mercredi précédent.

Dans tous les cas évitez de sortir les déchets avant 20h la veille.

## 2.7 CALENDRIER DES EVENEMENTS A VENIR

### ASSEMBLEE GENERALE.

Nous avons arrêté les dates du jeudi 10 ou vendredi 11 janvier 2013 pour notre assemblée générale annuelle. Il y a encore à résoudre le problème de la salle. Celle de la place Dunant n'étant plus disponible, nous recherchons une salle assez proche qui pourrait recevoir 40 à 50 personnes. Actuellement nous sommes en pourparlers avec la directrice et les services municipaux pour utiliser en soirée une salle de l'école Paul Long. La convocation sera envoyée aux adhérents courant décembre 2012.

### FETE DE PRINTEMPS

En juin prochain nous prévoyons d'organiser un vide-grenier du quartier accompagné d'une bourse aux boutures qui serait suivi d'un pique-nique. La date et le programme seront arrêtés en mai.

### CONFERENCE.

Le jeudi 15 novembre 2012 à 17 h, les Amis de la Presqu'île de Giens présentent une conférence animée par John Tomblin, géologue reconnu et habitant de la rue Manet, intitulée : « Les va et vient capricieux de la Méditerranée. L'histoire, les causes et les conséquences ». Salle audio-visuelle du Park Hotel à Hyères. Entrée libre.

